

Kigali, le

N°

15.08.01

*Ministre  
pour l'approbation  
SSSE  
Rwanda  
18/3/86*

Monsieur le Secrétaire Général du  
Service Central de Renseignements  
K I G A L I . -

OBJET: Demande de passeports

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de l'équipe PANTHERES NOIRES qui se rendront du 1er au 8 avril 1986 en Egypte pour le match aller contre ZAMALEK programmé dans le cadre de la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs champions édition 1986.

La rencontre étant prévu le 4 avril 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe fera mouvement le 1er avril 1986 pour revenir le 8 avril 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Directeur de l'Immigration et Emigration  
K I G A L I
- Monsieur le Président de la FERWAFA  
K I G A L I.
- Monsieur le Président de l'équipe Panthères Noires  
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILIMANA Augustin  
Lt Col BEM.

1/14, 2e

DELEGATION PANTHERES NOIRES EN EGYPTE

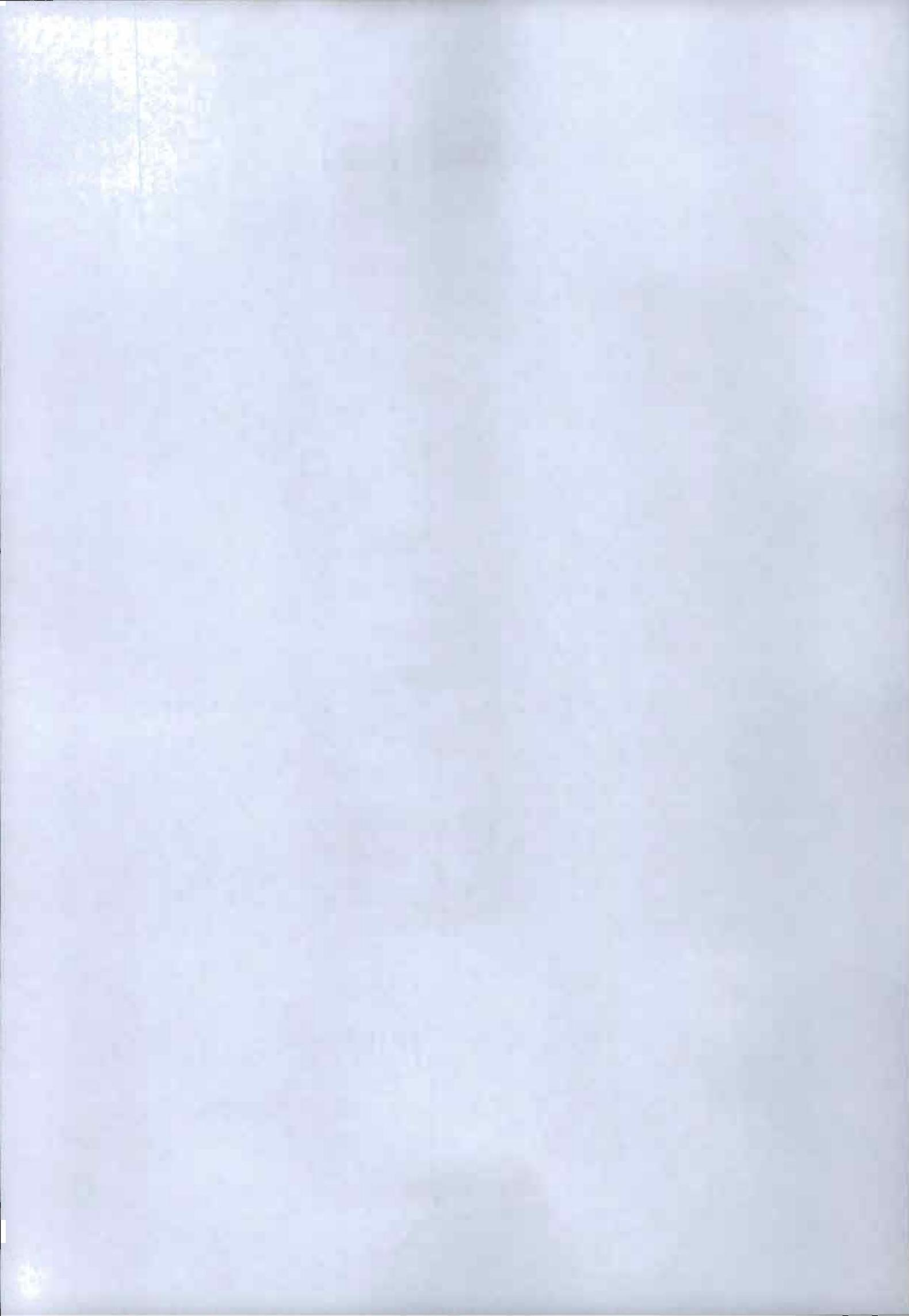
A. Officiels :

1. CHEF DE DELEGATION :
2. ENTRAINEUR : Mr KANAMUGIRE Alloys
3. ASSISTANT MEDICAL : Adj. MWONGEREZA Clément

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Onesphore
2. MUNTIRE Eugène
3. HABIEU Issa
4. IYAMUREMYE Badru
5. MUNYAKAZI Hassan
6. NZABANTITA Yusuf
7. NKONZURWANDA Hassan
8. HAKIZIMANA Abdallahman
9. HATEGEKIMANA Innocent
10. HAKIZIMANA Sabit
  
11. HUGUETIRE Célestin
12. NSABIMANA Djamali
13. HAVUGARUREMA Pascal
14. NDIMBEMA Jules
15. NGIRUWONSANGA Emmanuel
16. HARELMANA Emmanuel
17. GAIWANDI Gad (Sans Passeport)

Président du Club PANTHERES NOIRES  
EGYPTE 2.  
Lt Col.



Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI

Objet: Demande d'ordres  
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à ma lettre n° 0389/15.08.01  
du 4 février 1986 relative notamment à l'engagement de l'équipe PANTHERES NOIRES  
à la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986, j'ai l'honneur de  
vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en  
faveur de la Délégation Sportive de l'équipe PANTHERES NOIRES qui se rendra en  
Egypte pour rencontrer en date du 4 avril 1986 l'équipe de Football de ce Pays  
dénommée "ZAMALEK" en match aller <sup>couplé pour les deux</sup> de 16ème Finale de cette Coupe.

~~le voyage du club PANTHERES NOIRES est l'issuie  
de sa victoire après avoir éliminé de cette compétition africaine l'équipe WACU  
de SOMALIE.~~

Date de départ : le 01/4/1986

Date de retour : le 08/4/1986

Durée de la mission : 8 jours.

La liste des Officiels et des Joueurs arrêtés par le club PANTHERES NOIRES se  
trouve en annexe.

Les indemnités de mission des Officiels et  
des Joueurs ainsi que leurs titres de transport seront pris en charge par le  
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comme cela fut fait lors  
de son voyage pour la SOMALIE où le club s'est qualifié en battant ~~WACU pour la 2ème fois~~  
~~par ailleurs~~  
Ainsi, je Vous demanderais d'autoriser les  
services concernés à faciliter les formalités de départ des personnes désireuses  
d'accompagner cette formation en Egypte.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le  
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Pour accorder  
Atsien affranchir

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
MDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col REM.

DU 10/08/82

OBST:  
Demande d'ordres  
de mission

Niger, le - - -  
n° - - 115.08.01

mon excellente Mousieur le Président  
de la République Tchadienne  
STATHI. -

Excellente Mousieur le Président

Reférence faite à ma lettre  
n° 0389 / 11.08.01 du 24 février 1986 relative  
notamment à l'engagement de l'équipe  
Panthères slaves à la 22ème Coupe d'Afrique  
des Clubs Champions édition 1986, j'ai  
l'honneur de Vous demander de bien vouloir  
autoriser l'établissement d'ordres de mission  
en faveur de la délégation sportive de l'  
équipe Panthères slaves qui se rendra en  
Egypte pour rencontrer en date du 4 Avril  
1986 l'équipe de football de ce pays  
dénommée "ZAMALEK" en match aller de  
la 16ème finales de cette coupe.

Le voyage du club Panthères slaves  
est l'issue de ma victoire après avoir éliminé  
de cette compétition africaine l'équipe  
WACAD de Somalie.

date de départ : le 01/4/1986  
date de retour : le 08/4/1986  
durée de la mission : 8 jours

La liste des officiels et des joueurs arrêtée  
par le club Panthères slaves se trouve au verso.

Les indemnités de mission des  
officiels et des joueurs ainsi que leurs titres  
de transport seront pris en charge par le

Ministère des Affaires étrangères et de la  
Coopération comme cela fut fait lors  
de mon voyage pour la SOMALIE.

Huori, je Vous demanderais  
d'autoriser les services concernés à faciliter  
les formalités de départ des personnes désireuses  
d'accompagner cette formation en Egypte.

Veuillez agréer, Excellence  
Monseigneur le Président, d'assurance de ma  
plus haute considération.

C.P. 1. in:

— Monseigneur le Ministre  
des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
Ricard

Se St. in the de la  
Jemone et de Vincent  
Cooperati  
H.D.D. 10/10/1911 M.A.H. Project  
Lt Col BEM.

KIGALI LE 18/3/86

DELEGATION PANTHERES NOIRES EN EGYPTE

A. officiels :

1. CHEF DE DELEGATION : M<sup>E</sup> KANAMUGIRE Alois
2. ENTRAINEUR : M<sup>E</sup> MWONGEREZA Clément
3. ASSISTANT MEDICAL : Adj MWONGEREZA Clément

B. JOUEURS

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| 1. NGABONZIMA     | Oneaphore            |
| 2. NUHIRE         | EUGÈNE               |
| 3. HABIBU         | JAA                  |
| 4. IYAKAREMJE     | BADRU                |
| 5. TUNJAKAZI      | HASSAN               |
| 6. NZABANITA      | YUSUF                |
| 7. NKUNZIRWANDA   | HASSAN               |
| 8. HAKIZIMANA     | Abdallahman          |
| 9. HATEGEKIMANA   | INNOCENT             |
| 10. HAKIZIMANA    | SABIT                |
| 11. RUGUMIRE      | CELESTIN             |
| 12. NSABIMANA     | DJAMALI              |
| 13. HAVUGARUREMA  | PASCAL               |
| 14. NDELEMBA      | JULES                |
| 15. NGIRUWINSANGA | EMMANUEL             |
| 16. HARELIMANA    | EMMANUEL             |
| 17. GAKWANDI      | GAD (sans passeport) |

PRESIDENT DU CLUB  
PANTHERES NOIRES  
BUREAU A B.  
LT COL



Kigali, le

N° /15.08.01

*et trop tard*

19.3.86

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI

Objet:

Demande d'ordre de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordre de mission en faveur de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Entraineur National d'Athlétisme et Chef de Division au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

L'interessé se rendra au BENIN pour un stage de perfectionnement pour les entraîneurs nationaux.

Date de départ : le 4 Avril 1986

Date de retour : le 18 Avril 1986

Durée de la mission: 14 jours.

Les frais de voyage seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que ~~les~~ <sup>autres</sup> frais de séjour seront pris par le pays hôte et la CONFEJES.

En effet, l'athlétisme rwandais souffre d'un manque de techniciens compétents. Le Rwanda paie régulièrement ses cotisations auprès de cette organisme. Ce cadre pourra profiter des connaissances enfin de former d'autres ici au Rwanda.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Vu pour accord:

*Lt Col BEM.-*

- Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
RWANDA

Demande d'ordre  
de mission

Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI

Excellence Monsieur le  
Président,

J'ai l'honneur de  
demander à Votre Excellence de bien vouloir  
autoriser l'établissement d'ordre de mission en  
faveur de Monsieur TWASIRORORE Emmanuel,  
Entraîneur National d'Athlétisme et Chef  
de Division au Ministère de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif.

J'interviendrai  
au BEMINT pour un stage de perfectionnement  
pour les entraîneurs nationaux  
Date de départ le 4 Avril 1986  
Date de retour le 18 Avril 1986  
Durée de la mission: 14 jours

des frais de voyage seront pris en charge par  
le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
tandis que les frais de séjours seront pris  
par le pays hôte et la coopérative.

En effet, l'ambassadeur  
rwandais dispose d'un organisme de techni-  
cians compétents. Le rwanda paie régulier-  
ement des cotisations auprès de cette organi-  
sation. ~~Il faut qu'un rwandais participe~~  
ce cadre pourra profiter des connaissances  
enfin de former d'autres ici au Rwanda.

Veuillez agréer, Excelleure

Monsieur le président, l'assurance de  
nos plus haute considération

le Rijercoop.

H. D. Anf.

Muz. Dr

Vu pour accord  
Nominal Minister  
des Affaires étrangères et de  
la Coopérative  
Kintu

TELEX OFFICIEL

=====

POUR : SEGERAL CONEMJS  
204 DAKAR

TELEX: SEGERAL  
N° 86-061/.

TEXTE: REVOTELEX N° 86-061/CONFEJES/DPJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF  
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT COMMA BENIN DU 7-17  
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE  
RWANDAIS ETRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS  
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP-RWANDA  
NDINDILITIMANA AUGUSTIN  
LT COL BEM.-

TELEX OFFICIEL

=====

POUR : SEGERAL CONFEJS

204 DAKAR

TELEX : SEGERAL

N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELEX N° 86-061/CONFEJS/DPJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF  
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT COMMA BEMIN DU 7-17  
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE  
RWANDAIS ETRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS  
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP-RWANDA  
NDINDILYIMANA AUGUSTIN  
LT COL BEM.-

TELEX OFFICIEL

=====

POUR : SEGERAL CONFEJS

204 DAKAR

TELEX : SEGERAL

N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELEX N° 86-061/CONFEJS/DPJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF  
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUF COMMA BEWIN DU 7-17  
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE  
RWANDAIS ENTRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS  
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCCOP-RWANDA  
NDINDILYIMANA AUGUSTIN  
LT COL BEM.-

TELEK OFFICIEL

---

POUR : GENERAL CONNIBS  
204 DAKAR

TELEK : GENERAL  
N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELK N° 86-061/CONTEJES/DFJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF  
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT COMME BENIN DU 7-17  
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE  
RWANDAIS MERE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS  
PARVIENDRA INCESSAINTMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MAJUGOOF-RWANDA  
NDINDILYIMANA AUGUSTIN  
INT COL DEM,-

TELEX OFFICIEL

POUR: SG-  
CONFJJS  
204 DAKAR

TELEX: SGF  
N° 86-061.

REUOTELEX N° 86-061/CONFJJS/DPJS 3/2  
TEXTE. MAISAN N° 86-061/1986  
RELATIF  
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX  
SAUT CONNA BEHIN DU 7-17 AVRIL 1986.  
STOP HONNEUR PORTER VOTRE  
CONNAISSANCE AVE DELEGUE  
RWANDAIS ETRE TINAGIRAYE  
EMMANUEL STOP PLANE DE VOL  
VOUS PARVIENDRA INCESSANT STOP  
HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE 01/05/1986  
N° 1  
LT COL BET.

B81



Je suis qui il vous appartient de désigner un entraîneur. La STP nous demande de préciser si nos participons et leur, comme unique le délégué et le plan du vol. Le délégué mandat doit préparer le moins et la demande d'ordre de mission 17/3/1985 *MB*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
Indication de service	<b>TELEGRAMME</b>	<i>Minijeunesports Kigali</i>			Cachet du bureau d'arrivée

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

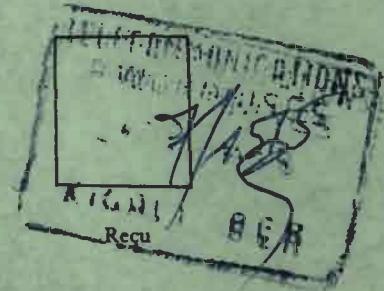


NNNN  
ZCZC GRW428 FIP460 SGF723 017  
RWRT CO SGDR 055  
DAKARTELEX 55/47 7 0953

CONFEJES BP 3314 DAKAR  
A  
MINIJEUNESPORTS  
RWANDA  
KIGALI

TLX NO86-061/CONFEJES /DPJS 3/2  
PROJET NO 30/SE/CONFEJES/XVIE-85, STAGE PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT SE DEROULERÀ BENIN 7-17 AVRIL 1986.  
PRIÈRE DESIGNER UN PARTICIPANT ET COMMUNIQUER PLAN VOL.  
TITRE TRANSPORT CHARGE VOTRE PAYS. HAUTE CONSIDÉRATION  
LE DIRECTEUR DES PROGRAMMES  
ABABACAR NDIAYE

OL 3314 NO86-061/ 3/2 30/SE/CONFEJES/XVIE-85 7-17



Date

Heure

.....

.....

*reçu*  
*D.R. 05*  
*faire le*  
*nécessaire*  
*les renseignements*  
*14/08/86*  
*par*